



Bonjour à toutes et tous,

Le Varognot
N°1-2025

L'année 2025 débute avec ce que 2024 nous avait laissé, les incertitudes budgétaires nationales avec leurs répercussions sur les collectivités territoriales et les communes. Nous ne passerons pas à côté d'une réduction de la dotation de l'état et nous devons continuer à trouver des solutions pour palier à ce manque, sachant que nos partenaires habituels qui nous subventionnent ont eux aussi des baisses de dotations...

Moins d'incertitude concernant le transfert du service de l'eau et de l'assainissement à la Com de Com, il devrait rester aux communes qui le souhaitent comme nous le défendons !!!

Nous projetons cette année le remplacement des luminaires de rues par des Leds et d'éclairer les lotissements (le projet sera proposé aux habitants et nous le finaliserons ensemble). Une fois ces deux opérations réalisées nous n'aurons plus le besoin de couper l'éclairage la nuit. Nous allons mettre aux normes le sanitaire de la mairie, ce qui n'avait pas été fait lors de l'installation en lieu et place de l'école.

Pour rappel, l'Agence Départementale **Ingénierie70** traite tous nos dossiers d'urbanisme. Nous vous demandons de prendre vos dispositions quant à vos projets, nous pouvons vous apporter notre aide dans la limite de nos possibilités mais c'est bien l'Agence qui instruira vos dossiers.

Une demande complétée en bonne et due forme aura toutes les chances d'être traitée rapidement. Vos demandes doivent être réalisées sur le site de l'Agence : www.ingenierie70.fr

L'Agence possède un service contentieux que nous n'hésiterons pas à solliciter le cas échéant.

Un projet, c'est une demande et ensuite une réponse vous donnant le droit de réaliser vos travaux et cela doit se passer dans cet ordre !

Vous devez impérativement nous retourner l'attestation de fin de vos travaux.

Les budgets ont été votés avec toujours le même objectif de contenir le fonctionnement et d'investir au mieux pour notre commune et votre bien être. Les taxes resteront au même niveau que ces dernières années, toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité.

L'affouage a été distribué par tirage au sort, le délai de rigueur est arrêté au 31 octobre, merci à chacun de prendre ses dispositions pour terminer à cette date, il n'y aura pas de délai supplémentaire.

Nous souhaitons remercier chaleureusement la famille qui voyant un semi-remorque remonter la rue de la Fontaine devant leur domicile, l'a pris en photo. Cela nous a permis de contacter directement l'entreprise afin de leur montrer les dégâts sur le bas-côté ainsi que le trottoir. La négociation a abouti au règlement du devis directement à l'entreprise de TP que nous avons sollicité, résultat 2 900€ de travaux épargnés aux finances des Varognots !

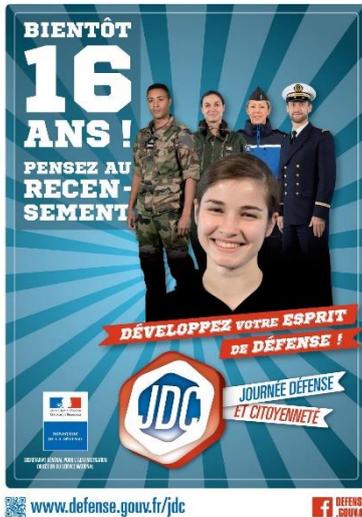
Nous vous invitons à réagir de la sorte si toutefois vous êtes témoin de dégradations ou autre sur la commune, c'est un acte citoyen.

Le Lion's Club de Vesoul nous a sollicité afin d'organiser son vide grenier sur la commune et c'est avec joie que nous leur avons répondu favorablement. Vous pouvez donc noter la date dès maintenant, ce sera le :

Dimanche 27 avril 2025 de 8:00 à 18:00

Sur le site de la vieille cave, buvette et petite restauration.

Le recensement citoyen est **obligatoire**, il doit être réalisé dès vos 16 ans (vous avez 3 mois pour le faire).



Le moment de convivialité a réuni une petite trentaine de personnes en mairie où nous avons pu échanger avec vous et partager la galette confectionnée par la boulangerie NEVERS d'Auxon.

Nous renouvellerons cette expérience avec plaisir et espérons vous voir plus nombreux à nos côtés !

Nous souhaitons remercier vivement la personne qui, avec talent et discrétion, apporte une touche de couleur et d'harmonie en mairie avec de magnifiques compositions florales, mais aussi le chemin de table du moment de convivialité, et ce, au rythme des saisons.

Bravo et merci !

En ce début d'année la commune a eu la douleur de perdre Marie-Thérèse Collardey et Daniel Laurent, nous renouvelons à leurs familles et amis toutes nos plus sincères condoléances et notre soutien.

N'oubliez pas :

C'est bien un arrêté préfectoral qui interdit tous types de feux et de quelques matières qu'il soit, et ce, sur tout le territoire départemental.

On nous signale trop souvent et toujours aux mêmes endroits des feux sur la commune, nous souhaitons vivement que cela cesse.

Par la même occasion nous vous rappelons les horaires où vous pouvez effectuer des travaux de jardinage/bricolage/bruyants etc... suivant l'arrêté relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage :

Jours ouverts
9:00/12:00 14:00/19:30
Dimanche et jours fériés
10:00/12:00



Retrouvez l'actualité de la commune quasi en direct sur internet : <https://varogne.fr>

Mais aussi sur : Panneau Pocket  et sur Facebook 